#### **Notice**

# Carton d'invitation/Programme des manifestations scientifiques AbbVie

Unité centralisée Janvier 2024

Version 1



### Sommaire



- A. Les dispositions générales
- B. RP simplifiée
- C. Staff simplifié
- D. AMI (AbbVie medical Institute)

### A. Les dispositions générales

- 1. Les requis du programme scientifique (RP classique)
- 2. Quelques points de vigilance
- 3. Les mentions Privacy

### 1. Les requis du programme scientifique (RP Classique)



Les cartons d'invitation sont utilisés pour inviter les professionnels de santé à une manifestation scientifique. Cette manifestation fait l'objet d'un programme qui constitue un document indispensable pour la soumission auprès des autorités compétentes dans le cadre du Dispositif Encadrement des avantages.

Le thème doit avoir un véritable objet professionnel ou scientifique. Le besoin légitime de réunions à l'initiative d'AbbVie doit être clairement démontré à travers l'établissement d'un ordre du jour officiel et détaillé et la participation de personnes qualifiées.



Ce programme doit être détaillé, validé dans PromoMats et/ou Medcomms et préciser :

- Le thème de la manifestation,
- Phrase : « AbbVie a le plaisir de vous convier à une réunion scientifique sur le thème suivant : \_\_\_ \_ »
- Les <u>horaires</u> (durée de la manifestation et heures de début et de fin),
- Le lieu de la manifestation : Se référer à la base **SMART PLACE**
- Les horaires détaillés par intervenant et session scientifique,
- L'intitulé de chaque session,
- Le nom, prénom, lieu d'exercice de chaque intervenant, si applicable,
- L'hospitalité (hors hébergement et transport) pouvant être octroyée avec une phrase de type, «[Nombre de repas] repas à hauteur de ...€ TTC maximum pourra vous être proposé (les étudiants ne pourront pas bénéficier d'hospitalité cf. Article L.1453-7 du CSP)» et/ou «[Nombre de pauses] pause(s) à hauteur de ...€ TTC maximum pourra vous être proposée (les étudiants ne pourront pas bénéficier d'hospitalité cf. Article L.1453-7 du CSP)»,
- Si indication d'une date limite de réponse : Celle-ci devra être similaire à la date limite de signature des conventions d'hospitalité,
- La référence PromoMats ou MedComms visible,
- Les <u>mentions Privacy</u>.

#### 2. Quelques points de vigilance



Les divertissements, activités sociales ou événements récréatifs ne doivent jamais être fournis, organisés ou payés.



L'hospitalité pouvant être octroyée est **conditionnée par la durée du temps scientifique de la réunion** (hors temps d'accueil et temps de pauses):

- Minimum 1h30 : Possibilité d'un repas
- Minimum 3h00 : Possibilité d'un repas et une pause
- Minimum 6h00 : Possibilité d'un repas et deux pauses



Les hospitalités pouvant être octroyées doivent respectées les montants applicables en fonction du régime de soumission auprès des autorités compétentes : Déclaration ou Autorisation (Voir ANX-ABV-DMOS-002)



La durée de la rencontre doit se limiter à ce qui est nécessaire pour atteindre l'objectif promotionnel ou non promotionnel de la réunion.



Le lieu choisi pour accueillir la manifestation doit respecter les exigences de la politique <u>POL-ABV-OEC-005</u>. Vous pouvez vous référer à la base <u>SMART PLACE</u> répertoriant les différents lieux analysés.

#### 3. Les mentions Privacy



Pour accéder à l'ensemble des mentions Privacy existantes, merci de vous référer au <u>Sharepoint Privacy Compliance</u> et d'utiliser le modèle « **HCP Notice for Transfers of Value** »

### B. RP simplifiée



### RP simplifiée

La Convention simplifiée RP est le moyen de déclarer aux instances ordinales, en une seule fois, plusieurs évènements de type RP qui vont se répéter et se dérouler dans les mêmes conditions (durée de la manifestation, hospitalité) pendant une période ne pouvant excéder 1 an.

La durée de validité du carton doit couvrir la durée totale de validité de la convention simplifiée.

Ce programme doit être détaillé, validé dans PromoMats et/ou Medcomms et préciser :



- Le thème de la manifestation,
- Phrase : « AbbVie a le plaisir de vous convier à une réunion scientifique sur le thème suivant : \_\_ \_ »
- La durée totale de la manifestation,
- L'intitulé et la durée de chaque session,
- Des champs libres pour indiquer :
  - Les horaires de la réunion,
  - Le lieu de la manifestation : Se référer à la base SMART PLACE
  - Les intervenants (nom, prénom, lieu d'exercice) si applicable,
- L'hospitalité pouvant être octroyée avec une phrase de type « Un repas à hauteur de 50€ TTC maximum pourra vous être proposé (les étudiants ne pourront pas bénéficier d'hospitalité cf. Article L.1453-7 du CSP)» ,
- · La référence PromoMats ou MedComms visible,
- Les <u>mentions Privacy</u>.

### C. Staff simplifiée



#### Staff simplifiée

La Convention simplifiée Staff est le moyen de déclarer aux instances ordinales, en une seule fois, plusieurs évènements de type Staff qui vont se répéter et se dérouler dans les mêmes conditions (durée de la manifestation, hospitalité) pendant une période ne pouvant excéder 1 an.

La durée de validité du carton doit couvrir la durée totale de validité de la convention simplifiée.

Ce carton doit être détaillé, validé dans PromoMats et/ou Medcomms et préciser :



- Le thème de la manifestation,
- Phrase : « AbbVie a le plaisir de vous convier à une réunion scientifique sur le thème suivant : \_\_\_ \_ »
- La durée totale de la manifestation,
- Des champs libres pour indiquer :
  - Les horaires de la réunion,
  - Le lieu de la manifestation qui doit être un établissement de santé,
  - Le nom de l'intervenant AbbVie (pas d'intervention d'externe),
- L'hospitalité pouvant être octroyée avec une phrase de type « Un repas à hauteur de 25€ TTC maximum pourra vous être proposé (les étudiants ne pourront pas bénéficier d'hospitalité cf. Article L.1453-7 du CSP)»,
- La référence PromoMats ou MedComms visible,
- Les <u>mentions Privacy</u>.

### D. AMI (AbbVie Medical Institute)

- 1. Programme AMI classique
- 2. Programme AMI simplifiée

#### 1. AMI classique (AbbVie Medical Institute)

Une AMI (AbbVie Medical Institute) est une session de formation pratique ayant pour objet la formation en petits groupes à l'utilisation de techniques médicales par des praticiens maitrisant ces techniques.





- Le thème de la manifestation,
- Phrase : « AbbVie a le plaisir de vous convier à une réunion scientifique sur le thème suivant : \_\_\_ \_ »
- Les horaires (durée de la manifestation et heures de début et de fin),
- Le lieu de la manifestation : Se référer à la base <u>SMART PLACE</u>,
- Les horaires détaillés par intervenant et session scientifique,
- L'intitulé de chaque session avec obligatoirement comporter un rappel théorique et une partie démonstration,
- Le nom, prénom, lieu d'exercice de chaque intervenant, si applicable,
- L'hospitalité pouvant être octroyée avec une phrase de type « [Nombre de repas] repas à hauteur de …€ TTC maximum pourra vous être proposé (les étudiants ne pourront pas bénéficier d'hospitalité cf. Article L.1453-7 du CSP)»
- · La référence PromoMats ou MedComms visible,
- Les mentions Privacy.

### 2. AMI simplifiée (AbbVie Medical Institute)

Une AMI (AbbVie Medical Institute) est une session de formation pratique ayant pour objet la formation en petits groupes à l'utilisation de techniques médicales par des praticiens maitrisant ces techniques. La Convention simplifiée AMI est le moyen de déclarer aux instances ordinales, en une seule fois, plusieurs évènements de type AMI qui vont se répéter et se dérouler dans les mêmes conditions (durée de la manifestation, hospitalité) pendant une période ne pouvant excéder 1 an.

#### La durée de validité du carton doit couvrir la durée totale de validité de la convention simplifiée.

Ce programme doit être détaillé, validé dans PromoMats et/ou Medcomms et préciser :

- Le thème de la manifestation,
- Phrase : « AbbVie a le plaisir de vous convier à une réunion scientifique sur le thème suivant : \_\_\_ »
- Les horaires (durée de la manifestation et heures de début et de fin),
- Le lieu de la manifestation : Se référer à la base <u>SMART PLACE</u>,
- Les horaires détaillés par intervenant et session scientifique,
- L'intitulé de chaque session avec obligatoirement un rappel théorique et une partie démonstration,
- Le nom, prénom, lieu d'exercice de chaque intervenant, si applicable,
- L'hospitalité pouvant être octroyée avec des phrases type à adapter en fonction de la durée des AMI envisagées :
  - Si repas : « [Nombre de repas] repas à hauteur de …€ TTC maximum pourra vous être proposé (les étudiants ne pourront pas bénéficier d'hospitalité cf. Article L.1453-7 du CSP)»
  - Si hébergement : « [Nombre de nuitées ] hébergement(s) à hauteur de 150 € TTC maximum pourra être proposé pour les professionnels exerçant à plus de 50 kilomètres du lieu de la manifestation (les étudiants ne pourront pas bénéficier d'hospitalité cf. Article L.1453-7 du CSP)»
  - Si transport : « Transport : Prise en charge directe AbbVie ou sur justificatifs dans la limite d'un montant total de 2000€ TTC sur l'ensemble de l'hospitalité pouvant être octroyée dans le cadre de l'évènement (les étudiants ne pourront pas bénéficier d'hospitalité cf. Article L.1453-7 du CSP)» »
- La référence PromoMats ou MedComms visible,
- Les mentions Privacy.



### E. Advisory Boards



#### **Advisory-Boards** (AdBoards)

Un Advisory Board est une réunion d'experts externes en vue de recueillir des conseils et recommandations sur des problématiques prédéfinies, basées sur un besoin légitime.

L'Agenda doit être détaillé, validé dans PromoMats et/ou Medcomms et préciser :



- Le thème de l'Advisory Board,
- Les <u>horaires</u> (durée de la manifestation et heures de début et de fin),
- Le lieu de la manifestation : Se référer à la base <u>SMART PLACE</u>,
- Les horaires détaillés par intervenant et session scientifique : Si tous les participants interviennent, cette précision doit apparaître dans l'agenda,
- L'intitulé de chaque session thématique,
- L'hospitalité pouvant être octroyée avec une phrase de type « [Nombre de repas] repas à hauteur de …€ TTC maximum pourra vous être proposé (les étudiants ne pourront pas bénéficier d'hospitalité cf. Article L.1453-7 du CSP)» et/ou «[Nombre de pauses] pause(s) à hauteur de …€ TTC maximum pourra vous être proposée (les étudiants ne pourront pas bénéficier d'hospitalité cf. Article L.1453-7 du CSP)»,
- La référence PromoMats ou MedComms visible.

## abbyie